

Dubois, C. (2024). Discussion de l'ouvrage de Demoli, Y., & Willemez, L. (2023). *Sociologie de la magistrature*. Armand Colin. Séminaire METICES/ULB, le 2/10/2024

Voici un ouvrage important et stimulant à bien des égards. Il démontre très clairement pourquoi il est important d'étudier la magistrature, une profession qui reste méconnue parmi les « profanes » du droit. Mais aussi une profession protéiforme, dont les membres rendent la justice au siège ou requièrent au parquet, au civil ou au pénal, dans des juridictions du premier ou du second degré, ou encore à la Cour de cassation. Ces membres se distinguent non seulement par différents niveaux de spécialisation juridictionnelle mais aussi par la diversité d'associations syndicales et professionnelles qui les représentent.

Mais alors que l'image d'un groupe professionnel fragmenté semble se dégager, Demoli et Willemez prennent les lecteurs à contre-pied et ancrent leur étude dans une caractéristique susceptible d'unifier ce corps de l'État dont les membres se recruteraient toujours majoritairement parmi les élites républicaines. Leur ouvrage cherche ainsi à expliquer dans quelles mesures la magistrature constitue une élite éprouvée tant par sa mobilité géographique et/ou de carrière que par des conditions de travail difficiles.

Ce faisant, les auteurs analysent ce qui unit ce groupe professionnel. Pour ce faire, ils mobilisent une large palette méthodologique, reposant sur des observations, des entretiens semi-directifs, des questionnaires et une base de données administrative. A travers six chapitres, ils retracent la genèse d'un corps de l'État, décrivent les mécanismes de gouvernance professionnelle, précisent les positions qui définissent une bourgeoisie d'État (en contraste de la noblesse d'État conceptualisée par Bourdieu), suivent les carrières magistrates, leur double mobilité et, enfin, les tensions qui les caractérisent.

Cette démarche repose sur un pari étonnant. En effet, la minutieuse analyse sociologique d'une profession qui est proposée ici n'emprunte ni aux canons de la sociologie du travail, ni à ceux de la sociologie des organisations, de l'action publique et des professions. Les auteurs ne précisent pas non plus comment ils contribuent à renouveler la sociologie des professions, bien que cette contribution soit indéniable. On ne peut cependant leur en tenir rigueur car les lecteurs sont avertis dès le départ : ils ne seront pas plongés dans les contextes de travail des magistrat.e.s mais pourront saisir – autrement – leur éthos professionnel et comprendre comment leurs capitaux sociaux, économiques et culturels façonnent la position sociale dominante qu'ils occupent dans le champ du droit. Cette position dominante est toutefois questionnée au regard, notamment, des conditions de travail dégradées qui la caractérisent et du faible prestige social qu'elle procure encore.

Si l'on peut discuter des perspectives sociologiques privilégiées par les auteurs, il convient de reconnaître que leur ouvrage contribue de manière importante aux nombreux travaux qui traitent de l'institution judiciaire française. Il vient les compléter en rendant compte, notamment, de l'institutionnalisation d'un corps, de sa composition morphologique, des inégalités en son sein et des conditions de travail de ses membres. On comprend ainsi que ce corps repose en grande partie sur l'existence d'une école prestigieuse, accessible via un concours sélectif, garantes de savoirs institués et de diplômes instituants. On comprend également que ce corps repose sur des logiques de reproduction sociale et sur la persistance historique d'inégalités de genre. Ainsi, l'élite – essentiellement masculine – de ce corps connaît une mobilité ascensionnelle lui permettant de travailler dans les hautes juridictions ou

d'occuper la responsabilité de chef de juridiction, accumulant alors un capital symbolique important et exerçant des fonctions stratégiques et/ou politiques. A l'inverse, la majorité – essentiellement féminine – des magistrat.e.s connaissent une mobilité géographique relativement faible, si bien que le corps dirige rarement malgré une position sociale dominante. Ce constat est crucial, mais aussi paradoxal si l'on considère que les magistrat.e.s détiennent tou.te.s le pouvoir « d'ordonner le monde social à travers leur lecture du droit » (p. 203). Ainsi, les liens qu'entretiennent ici les concepts de pouvoir (celui du corps) et de domination (celle de la hiérarchie) mériteraient-ils d'être davantage étayés de manière empirique. Ceci nécessiterait probablement un détour par des perspectives sociologiques non mobilisées ici, mais à considérer dans d'autres travaux.

L'ouvrage retrace par ailleurs le processus socio-politico-historique de féminisation et de démocratisation de l'accès à la magistrature. Ici aussi, d'autres perspectives non mobilisées dans l'ouvrage pourraient déterminer si ce processus est porteur d'effets sur les pratiques professionnelles en général et, plus particulièrement, sur l'éthos professionnel des magistrat.e.s, marqué par le discernement, la sérénité et l'empathie (Vauchez, 2007). La féminisation d'un corps d'élite constitue en effet un objet stimulant par sa rareté, par les craintes qu'il peut ou non susciter - en termes de « diversité » ou de « dévalorisation de la profession », notamment.

Enfin, cet ouvrage est essentiel dans un contexte marqué par la rationalisation des moyens alloués à l'institution judiciaire. Les auteurs rendent bien compte de la manière dont tous les magistrat.e.s expriment leur préoccupation au sujet de leurs conditions de travail, ce qui impacte le sens de leur activité, leur légitimité et leur position sociale. Cette analyse des conditions de travail permet aux auteurs de proposer une typologie éclairante des magistrat.e.s selon qu'ils et elles sont débordé.e.s par le travail et/ou en conflit avec leur environnement de travail. Cette typologie, comme le mouvement de grève de décembre 2021 et « la Tribune des 3000 », illustrent la solidarité d'un corps réuni, par-delà les fragments qu'elle reflète, dans la dénonciation d'un travail qui déborde sur la vie personnelle. Nous pouvons supposer que ces difficultés sont éprouvées également par les greffiers qui travaillent dans le même contexte organisationnel. Une attention plus spécifique sur ces contextes de travail permettrait d'éclairer ceci, mais aussi la faible capacité des magistrat.e.s à occuper une « position dirigeante ». En outre, l'ouvrage ne précise pas si cette faible capacité résulte du devoir d'impartialité des magistrat.e.s et de l'interdiction d'exercer d'autres fonctions professionnelles. Au lieu d'ouvrir vers ces pistes de travail complémentaires, l'analyse conclut à une « névrose de classe » ou un « sentiment de déclassement » de magistrat.e.s qui seraient avant tout préoccupé.e.s par leurs propres intérêts de classe ou de corps. Mais la magistrature française n'est-elle pas aussi soucieuse de « rendre » une bonne justice, de servir les justiciables et une institution destinée à protéger les faibles, les victimes et les liens sociaux ?